Mairie
6 bis Place Saint Gilles
72540 Chemire en Charnie

PROCES VERBAL de séance du Conseil Municipal du 16 mai 2024

Le seize mai 2024 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Chemiré en Charnie, se sont réunis, sous la présidence de M. Jean Paul COQUILLE, Maire.

Date de convocation	**7 mai 2024**	Date d'affichage	**7 mai 2024**
Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal :		11	
En exercice :		**09**	
Qui ont pris part à la délibération :		**07**	

Etaient présents : Mmes et MM. Martine LETOURNEUR, Mickaël FEUVRIER, Nicolas PADOIS, Anne MOLARD, Christophe KRAKUS, Patrice COUTELLE, Ingrid CATE.
Absente : Mme Marion MARIE
Absente excusée : Mme Martine Letourneur
Madame Letourneur a donné procuration à Monsieur Coquille

Monsieur Christophe Krakus a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal a arrêté le Procès-Verbal de la réunion du **22 mars 2024,** après avoir modifié la délibération 2024-03-d4 à la demande de Madame Molard comme suit :
Le Conseil Municipal décide que : La délibération 2024-03-d4 du 22 mars 2024, affichée et transmise en préfecture le 26 mars 2024, est modifiée par décision du Conseil municipal en date du 16 mai 2024 suite à la demande de Madame Molard.
La phrase « Le Conseil municipal à l'unanimité prend acte des observations émises dans le cadre de la concertation préalable »
est remplacée par « Le Conseil Municipal prend connaissance des observations émises dans le cadre de la concertation préalable »

Madame Molard donne lecture au Conseil Municipal de son message adressé en Mairie le 3 avril et souhaite qu'il figure au présent procès-verbal :

« C'est en consultant le dossier de l'enquête publique, publié ce jour sur le site de LBN Communauté, que je prends connaissance du document faisant part des délibérations de la séance du conseil municipal du 22 mars 2024. A noter que,

- *ce document n'a pas été validé par les membres du conseil municipal avant publication,*
- *ce document ne prend pas en compte les réserves qui ont été formulées lors de la séance et que je rappelle ici :*

** Dysfonctionnement du site internet de LBN Communauté pendant le déroulé de l'avis de concertation et notamment l'impossibilité de consulter le dossier. Le site de LBN Communauté ayant été changé en cours de consultation, la page de l'avis de consultation était introuvable pendant quelques jours.*

** Absence des 10 critères à respecter dans le cadre d'un projet d'intérêt général, alors que des avis notifiés par des habitants pointaient la non prise en compte de l'intérêt général.*

** Absence de la liste des documents mis à disposition des habitants tout au long de la concertation, dans le bilan de la concertation. La liste est ajoutée dans le document "extrait du registre des délibérations" (en attaché), mais il ne figure toujours pas dans le bilan de concertation en ligne pour l'enquête.*

** Absence de l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du 17 juillet 2023.*

Sans la mention de ces réserves, je ne prend pas acte des observations émises dans le cadre de la concertation préalable et rejette le compte-rendu qui en ai fait. Il n'y a donc pas d'unanimité. Cordialement Anne Molard »

Monsieur Feuvrier fait remarquer que les réserves mentionnées par Madame Molard, avaient été formulées par elle seule et non par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises, dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire :

- Signature du devis Comat et Valco d'un montant de 709 € HT soit 850.80 € TTC pour l'achat de 3 panneaux électoraux.
- Signature du devis EURL GTS d'un montant de 910 € HT soit 1092 € TTC pour l'inversion et le raccordement des 2 chauffe-eau de la salle.
- Signature du Devis BODET d'un montant de 11 188 € HT soit 13 425.60 € TTC pour la restauration de la cloche 2, après accord d'une subvention de 2797 € de la part du Département.
- Signature du devis AXEO d'un montant de 1097.50 € HT soit 1 317.00 € TTC pour la prestation de nettoyage des locaux de mai à fin juillet 2024 (soit 13 semaines).

2024-05-d1

Déclaration d'intention d'aliéner 13 rue Bourdon Durocher

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître Leprince-Véron, notaire à Loué, une déclaration d'intention d'aliéner pour la propriété située 13 rue Bourdon Durocher parcelles n° B 472.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption, sur le bien ci-dessus référencé.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2024-05-d2

Devis pour le curage et la mise en conformité de la lagune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux entreprises ont répondu à demande de devis pour le curage des trois bassins de la lagune, le transport et l'épandage de boues.

- Entreprise Martin de Noyen sur Sarthe pour un montant total de 14 910.84 € HT
- Entreprise Valmat de Coudray au Perche pour un montant de 19 592.67 € HT

Le Conseil municipal autorise le Maire a signer le devis de l'Entreprise Martin d'un montant de 10 918.84 € HT, et le devis de 3 992.00 € HT pour le talutage et le curage de la lagune avec une pelleteuse.
S'agissant d'une opération permettant la mise en conformité de la lagune pour réduire les risques de dysfonctionnement et d'augmenter sa durée d'utilisation, le conseil municipal décide d'imputer ces sommes en investissement au compte 2156 Matériel spécifique d'exploitation.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2024-05-d3

Décision Modificative N°1 budget assainissement 2024

Investissement Dépenses		Investissement Recettes	
2156 Matériel Spécifque d'expl	+ 6 755	021 Virt section Fonctionnement	+ 6 755
Total Investissement Dépenses	+ 6 755	Total Investissement Recettes	+ 6 755
Fonctionnement Dépense		Fonctionnement Recettes	
61523 Entretien réparations	- 6 755		
023 Virt section Investissement	+ 6 755		
Total Fonctionnemen Dépenses	0	Total Fonctionnement Recettes	0

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2024-05-d4

Vente de la parcelle B820

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier qu'il a reçu de la part du Groupement Foncier Rural de la Pierre, qui sollicite la vente par la commune de la parcelle B 820 d'une surface de 0ha 00a 33ca.

Le Conseil Municipal décide d'accepter de vendre au Groupement Foncier Rural de la Pierre la parcelle B 820 d'une surface de 0ha 00a 33ca au prix de 2 € le m². Les frais seront à la charge de l'acquéreur.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Questions et informations diverses

Réunion préalable aux travaux de curage de la lagune

Le Cabinet Label Environnement conseille de prévoir en Mairie un rendez-vous pour l'organisation des travaux de curage de la lagune, avec l'entreprise Martin qui réalisera les travaux, Monsieur David Bouteiller qui a accepté l'épandage sur ses parcelles de Chemiré en Charnie, Monsieur Patrice Coutelle exploitant de la parcelle voisine de la lagune qui accepte le passage du matériel sur son terrain sous réserve de conditions météorologiques favorables.
La réunion sera programmée pour la fin du mois de juin.

Propositions concernant le PLUi

Dans le cadre de la préparation du PLUi
Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur les zones qui pourraient être retenues comme zone à urbaniser en prévision de la création d'un futur lotissement, sur les bâtiments qui pourraient changer de destination et sur le petit patrimoine a identifier.
Le Conseil Municipal propose pour les zones à urbaniser de conserver les zones prévues en zone AUh dans le PLU, avec une priorité pour la parcelle face au lotissement de la Charmille route de Joué.
Le Conseil Municipal accepte de proposer le changement de destination pour le bâtiment situé sur la parcelle B 116 au Lieudit Corbine, mais pas pour le bâtiment situé sur la parcelle B 663 lieudit le Mineray.
Le Conseil Municipal propose d'identifier comme petit patrimoine : La chapelle d'Etival, La chapelle du Pivot, le four à chanvre, le lavoir, les croix, le monument d'Etival, l'église.

Lettre de Juillet

Les thèmes retenus pour la lettre de juillet sont : La fusion du SIAEP Charnie Champagne avec le SAEP de la région Conlie Lavardin, l'audition de l'EEA à la Salle communale, le bilan du fonctionnement du dépôt de pain, les obligations de débroussaillage, le départ en retraite de Mme Plumas, la commémoration du 8 mai.
Monsieur le Maire se charge de faire rédiger les articles, Madame Molard se charge de la mise en forme de lettre.

Visite du Sénat le 7 septembre 2024

Les invitations ont été adressées aux familles, une réponse a été demandée pour le 15 juillet.

Concours de Fleurissement

La date retenue pour le passage du jury est le samedi 6 juillet 2024

Date de la prochaine réunion : Jeudi 27 juin.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h00

Le Secrétaire
Christophe KRAKUS

Le Maire
Jean Paul COQUILLE